

A SAVOIR

Vous souhaitez soutenir notre MFR de Anse par le versement du solde de votre taxe d'apprentissage.

Pour cette année 2024, vous avez déjà réglé le montant avec la DSN d'avril.

Maintenant, vous devez impérativement désigner la MFR de Anse sur la plateforme SOLTÉA via Net Entreprise.

Sans cela, votre versement Taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

LES ÉTAPES À SUIVRE

1

À partir du 27 mai

1. Connectez-vous à votre « Net Entreprise » et choisir SOLTÉA :

<https://www.net-entreprises.fr/tableau-de-bord-entreprises-et-tiers-declarants/>

2. Allez sur SOLTÉA à partir du 27 mai (date limite du 2 aout). Il faut ajouter ce service à partir de « Gérer les déclarations »



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



2

3. Désignez la MFR de Anse : - SIRET 30292631600019 - UAI 0692710W/ 100%

3

« Lien 'partager ma fiche' de la fiche MFR de SOLTÉA » <https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/30292631600019/detail/10868>

INFORMATION

Attention ! si votre cabinet comptable fait la désignation pour vous sur SOLTÉA, pensez à lui transmettre le nom et le Siret de notre MFR

AIDEZ-NOUS À DÉVELOPPER NOS PROJETS !

TAXE 2024 D'APPRENTISSAGE

Entreprise : _____
Adresse : _____
Mail : _____
Siret : _____
Montant (précisez si possible) : _____
Attention : SOLTÉA vous permet de désigner la MFR. Les entreprises y auront accès juin, juillet et septembre. Nous remercions tous ceux pour plus de précisions.

Souhaite faire bénéficier du solde de 13% de la taxe d'apprentissage

MFR de : _____
Adresse : _____
SIRET MFR : _____

